



Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 20 avril 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 20 avril 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUCHEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUCHEAU - Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN			X	Monique VILLA
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	1	3	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				12

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne

Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne

Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne

Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

COMpte Rendu Sommaire de la Seance Du 26 avril 2023

La séance est ouverte à 17h30 par Madame Sandy CHAUCHEAU, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Libourne.

Madame Sandy CHAUCHEAU fait part des excuses de Monsieur Philippe BUISSON, Président du CCAS, qui ne peut assister à la séance de ce jour et donne pouvoir à Madame S. CHAUCHEAU, de Madame BERRUEL qui donne pouvoir à Madame SCHREIBER, de Madame LACOSTE qui donne pouvoir à Madame VILLA, de Madame DALLAIS.

Dans un premier temps, les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du compte-rendu de la séance du 04 avril 2023. Il est adopté à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, les membres du Conseil d'administration délibèrent sur les projets de délibérations conformément à l'ordre du jour de la séance :

2023-04-01 2CCAS : Communication des décisions

En application de la délibération du 22 juin 2020, le Conseil d'administration du
 Monsieur le Président le pouvoir de prendre certain nombre de décisions en appli
 code général des collectivités territoriales,

Conformément aux prescriptions de l'article R123.22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Vice-Présidente devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte de cette communication.

2023-04-02 2SAAD : Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter le compte de gestion du budget annexe SAAD dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur.

2023-04-03 2SAAD : Vote du compte administratif 2022

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SAAD (Aide à Domicile) :

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	67 000.00	53 481.28
2	Dépenses afférentes au personnel	2 104 378.00	2 047 369.02
3	Dépenses afférentes à la structure	34 000.00	29 252.27
TOTAL		2 205 378.00	2 130 102.57



LES RECETTES			
GRUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	1 441 638.00	1 325 829.05
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	763 740.00	806 241.88
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	0.00
TOTAL		2 205 378.00	2 132 070.93

Résultat de l'exercice : 1 968.36 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	38 141.00	19 934.35
TOTAL		38 141.00	19 934.35

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	32 640.33	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
28	Amortissements des immobilisations	5 500.67	5 460.41
TOTAL		38 141.00	5 460.41

Résultat de l'exercice : - 14 473.94 €

Excédent N-1 : 32 640.33 €

Résultat de clôture : 18 166.39 €

Restes à réaliser dépenses : 0 €

2023-04-04 2SAAD : Proposition d'affectation de résultats 2022

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à accepter la proposition d'affectation du résultat 2022 comme suit :

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SAAD**

CA 2022

Résultat fonctionnement à affecter

Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 968.36 €
--------------------------------	----------	-------------------

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat exercice	Déficit	14 473.94 €
-------------------	---------	-------------

Résultat reporté exercice antérieur (10682)	Excédent	32 640.33 €
--	----------	-------------

Résultat comptable cumulé (R001)	Excédent	18 166.39 €
-------------------------------------	----------	--------------------

Restes à réaliser - dépenses		0 €
------------------------------	--	-----

Excédent réel de la section d'investissement		18 166.39 €
--	--	--------------------

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat déficitaire – Report à nouveau déficitaire (cpt 119)

En réserve de compensation (cpte 10686)	1 968.36 €
---	-------------------

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110 /
ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

2023-04-05 2SSIAD PA ESA : Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter le compte de gestion du budget annexe SSIAD PA ESA dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur

2023-04-06 2SSIAD PA ESA : Vote du compte administratif 2022

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SSIAD PA ESA (Personnes Agées) :

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20230426-SOMMAIRE_260423-AU

S'LO

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GRUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 495.80	23 962.55
2	Dépenses afférentes au personnel	1 232 904.76	1 203 963.00
3	Dépenses afférentes à la structure	51 766.44	39 969.24
TOTAL		1 322 167.00	1 267 894.79

LES RECETTES			
GRUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	1 240 094.00	1 310 523.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	3 619.02
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	5 212.95
002	Résultat d'exploitation reporté	82 073.00	/
TOTAL		1 322 167.00	1 319 354.97

Résultat de l'exercice : 51 460.18 €

Excédent N-1 reporté : 82 073.00 €

Résultat de clôture : 133 533.18 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	64 391.49	49 176.72
TOTAL		64 391.49	49 176.72

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	
001	Résultat d'investissement reporté	59 391.49	/
13	Subventions d'investissement	0.00	8 000.00
28	Amortissements des immobilisations	5 000.00	4 915.37
TOTAL		64 391.49	12 915.37

Résultat de l'exercice : - 36 261.35 €

Excédent N-1 : 59 391.49 €

Résultat de clôture : 23 130.14 €

Restes à réaliser

Dépenses : 0.00 €

2023-04-07 2SSIAD PA ESAD : Proposition d'affectation du résultat 2022

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à accepter proposition d'affectation du résultat 2022 comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SSIAD PA / ESAD

CA 2022

Résultat fonctionnement à affecter

Résultat exercice Excédent **51 460.18 €**

Excédent reporté Excédent **82 073.00 €**

Résultat de clôture à affecter Excédent **133 533.18 €**

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat exercice Déficit **36 261.35 €**

Résultat reporté exercice excédent **59 391.49 €**
antérieur

Résultat comptable cumulé excédent **23 130.14 €**
(R001)

Restes à réaliser – dépenses **0.00 €**

Excédent réel de la section d'investissement **23 130.14 €**

Affectation du résultat de fonctionnement

Dotation sur la réserve de compensation **133 533.18 €**

2023-04-08 2SSIAD PH : Approbation du compte de gestion du Receveur M

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter le compte de gestion du budget annexe SSIAD PH dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur.

2023-04-09 2SSIAD PH : Vote du compte administratif 2022

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à adopter les résultats 2022 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SSIAD PH (Personnes Handicapées) :

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GRUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 719.79	4 473.97
2	Dépenses afférentes au personnel	201 013.65	161 174.91
3	Dépenses afférentes à la structure	8 433.56	6 668.37
TOTAL		215 167.00	172 317.25

LES RECETTES			
GRUPE	OBJET	BP + DM 2022	CA 2022
1	Produits de la tarification	215 167.00	187 636.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00	6 421.10
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	400.00
TOTAL		215 167.00	194 457.10

Résultat de l'exercice : 22 139.85 €

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20230426-SOMMAIRE_260423-AU



Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	52 977.16	22 157.76
TOTAL		52 977.76	22 157.76

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Résultat d'investissement reporté	46 833.60	/
13	Subventions d'investissement	0.00	4 000.00
28	Amortissements des immobilisations	6 143.56	5 887.92
TOTAL		52 977.16	9 887.92

Résultat de l'exercice : - 12 269.84 €

Excédent N-1 : 46 833.60 €

Résultat de clôture : 34 563.76 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0.00 €

2023-04-10 2SSIAD PH : Proposition d'affectation du résultat 2022

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à accepter la proposition d'affectation du résultat 2022 sur le budget annexe « SSIAD PA-PH » comme suit :

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
 SSIAD PH**

CA 2022

Résultat fonctionnement à affecter

Résultat exercice	Excédent	22 139.85 €
Reprise de résultat par l'ARS	Excédent	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	22 139.85 €

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat exercice	Déficit	- 12 269.84 €
Résultat reporté exercice antérieur	Excédent	46 833.60 €
Résultat comptable cumulé (R001)	Excédent	34 563.76 €
Restes à réaliser - dépenses		0.00 €
Excédent réel de la section d'investissement		34 563.76 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Dotation sur la réserve de compensation		22 139.85 €
---	--	--------------------

2023-04-11 2SSIAD : Cotisation 2023 du SPASAD à l'UNA de la Gironde

Considérant l'intérêt de travailler collectivement sur la veille réglementaire, les évolutions, la formation et l'ingénierie, pour faire face à ces évolutions, les services d'aide et de soins ont la possibilité d'adhérer à une institution reconnue d'utilité publique. Ils peuvent ainsi bénéficier de conseils, d'expériences, d'accompagnement, d'informations et de partage d'outils.

Cette adhésion est libre et volontaire. Elle implique obligatoirement l'acceptation pleine et entière des règles fixées par les instances de l'UNA.

- Elle concerne toutes les activités à domicile pour les structures domiciliées à la même adresse ou ayant les mêmes dirigeants
- Elle s'applique pour toutes les activités

- Elle impose aux adhérents de faire des déclarations complètes et sincères par l'Union départementale ou nationale

Modalités de calcul de l'adhésion :

	National	Départemental	Régional
SPASAD	4 683 €	1 639 €	187 €

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à

- Valider la cotisation du SPASAD à l'UNA pour l'année 2023
- S'acquitter du montant de l'adhésion étant entendu que cette somme a été provisionnée au budget.

Le coût définitif est de 6 509 €.

QUESTIONS DIVERSES

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

